



Bien immobilier et agence immobilière

Par Visiteur

Bonjour

il y a peu de temps j'ai vu sur internet une agence immobiliere qui proposer a la vente un terrain a batir ,j'ai donc tel a cette agence afin d'avoir divers renseignement sur ce terrain (qui se trouve etre a 500 metrs de chez moi),celle ci ne m'a jamais rien fait visiter ni meme rencontrer(elle connais juste mon nom),peu de temps apres mon compagnon qui n'a pas le meme

nom que moi a ete voir les proprietaires de ce terrain avec qui il a negocier un certain prix , les proprietaires on donc contacter cette meme agence qui a l'exclusivite pour lui dire qu'il avait un client ,ce qui reduit les frais a 5% suite a l'entretient avec l'agence et les proprietaires mon ami a signer en son nom une proposition d'achat qui a ete accepter.. par la suite l'agence tel pour avoir un papier que mon ami a envoyer sans faire attention qu'il y avait mon nom sur celui ci

maintenant l'agence de veux plus lui vendre le terrain car elle lui dis que au depart elle avait eu affaire avec moi
L'AGENCE A T'ELLE LE DROIT DANS LA MESSURE OU C'EST MON AMI QUI A SIGNER LA PROPOSITION
D'ACAT LE 28 NOVEMBRE 2010
DE REFUSER LA VENTE
BIEN CORDIALEMENT

Par Visiteur

Chère madame,

il y a peu de temps j'ai vu sur internet une agence immobiliere qui proposer a la vente un terrain a batir ,j'ai donc tel a cette agence afin d'avoir divers renseignement sur ce terrain (qui se trouve etre a 500 metrs de chez moi),celle ci ne m'a jamais rien fait visiter ni meme rencontrer(elle connais juste mon nom),peu de temps apres mon compagnon qui n'a pas le meme

nom que moi a ete voir les proprietaires de ce terrain avec qui il a negocier un certain prix , les proprietaires on donc contacter cette meme agence qui a l'exclusivite pour lui dire qu'il avait un client ,ce qui reduit les frais a 5% suite a l'entretient avec l'agence et les proprietaires mon ami a signer en son nom une proposition d'achat qui a ete accepter.. par la suite l'agence tel pour avoir un papier que mon ami a envoyer sans faire attention qu'il y avait mon nom sur celui ci

maintenant l'agence de veux plus lui vendre le terrain car elle lui dis que au depart elle avait eu affaire avec moi
L'AGENCE A T'ELLE LE DROIT DANS LA MESSURE OU C'EST MON AMI QUI A SIGNER LA PROPOSITION
D'ACAT LE 28 NOVEMBRE 2010

Je comprends pas. Pourquoi l'agence ne voulait pas conclure le contrat avec vous, et a refusé encore avec votre compagnon au motif qu'il y avait votre nom dessus?

Dans la mesure où la proposition d'achat a été signé, et accepté, que fait le propriétaire actuel?! Pourquoi ne contactez-t-il pas l'agence pour procéder à la vente?

Très cordialement.